

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 18 février 2020 à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER, Mme Renée ROLLAND, Mme Sylvie ADOR, Mme Stéphanie SCHMIDT, M. Patrice CAQUET, M. Lionel ROLLAND, Mme Mireille MALLINJOURD, M. David BASTIEN, Monsieur Jean-Yves LEROY, M. Michel FAVERON, Mme Chantal TOUSSART, Mme Béatrice ROEDERER

**Absent(s)** : M. Bernard MIEVRE

**Pouvoir** :

**Secrétaire** : M. Patrice CAQUET a été élu secrétaire de séance

**Date d'envoi de la convocation** : 12 février 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2019 est adopté avec 12 voix « pour » et 2 « contre »

### DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

#### FINANCES

#### Présentation du Compte de Gestion 2019

Avant d'aborder la lecture des états comptables, il est précisé que l'ensemble des documents budgétaires 2019 du Trésor Public et de la Collectivité a été adressé à l'ensemble des Elus plusieurs jours en amont de la séance.

Le compte de Gestion 2019 est émis par comptable du Trésor Public de RUMILLY, dont dépend la commune d'ALBY SUR CHERAN. Il retrace, comme le compte administratif communal, les dépenses et recettes engagées durant l'année 2019.

Le résultat du compte gestion se présente ainsi :

L'excédent de clôture est de **1 277 782.34 €** est réparti :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	Section de fonctionnement	2 483 256.87	3 188 026.24
	Section d'investissement	925 603.43	1 147 855.56
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	Section de fonctionnement		704 769.37
	Section d'investissement		222 252.13
REPORTS RESULTATS EXERCICE 2018	Section fonctionnement 002 (excédent)		100 000.00
	Section investissement 001 (déficit ou excédent)		250 760.54
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement		804 769.37
	Section d'investissement		473 012.67
TOTAL CUMULE			1 277 782.34

L'assemblée municipale constate les résultats de l'année 2019 pour le compte de gestion du budget principal, tels que définis ci-dessus et décide l'adoption, à l'unanimité des présents, du compte de gestion 2019 du budget principal.

### **Présentation du Compte Administratif 2019 du Budget Général**

Madame Valérie PIROT, 1<sup>ère</sup> Adjointe présente le Compte Administratif du Budget Principal 2019, qui fait apparaître les résultats suivants conformes au compte de gestion du Trésor Public de Rumilly.

## **SECTION FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES**

	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
011 - Charges à caractère générales	<b>717 949.00</b>	<b>699 335.51</b>
012 - Charges de personnel	<b>838 100.00</b>	<b>817 794.41</b>
014 - Atténuation de charges	<b>42 000.00</b>	<b>39 735.00</b>
65 - Autres charges de gestion courante	<b>551 203.00</b>	<b>526 307.33</b>
66 - Charges financières	<b>413 966.00</b>	<b>397 946.22</b>
67 - Charges exceptionnelles	<b>4 525.00</b>	<b>2 138.40</b>
042 - Opérations d'ordre		
023 -Vir. Section Investissement	<b>671 533.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 276.00</b>	<b>2 483 256.87</b>

### **RECETTES**

	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
013 - Atténuation de charges	<b>4 500.00</b>	<b>36 842.74</b>
70 - Produits des services	<b>216 500.00</b>	<b>229 608.35</b>
73 - Impôts et taxes	<b>2 343 726.00</b>	<b>2 357 235.76</b>
74 - Dotations, subventions	<b>269 050.00</b>	<b>250 894.10</b>
75 - Autres produits gestion	<b>205 000.00</b>	<b>206 534.30</b>
77 - Produits exceptionnels	<b>100 500.00</b>	<b>106 910.99</b>
Excédent reporté		
<b>TOTAL</b>	<b>3 139 276.00 €</b>	<b>3 188 026.24</b>
<b>EXCEDENT</b>		<b>704 769.37</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES

	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
10 - Dotations fonds et réserves		<b>0.00</b>
13 - Subvention d'investissement		
20 - Immobilisations incorporelles	<b>86 120.00</b>	<b>50 054.00</b>
204 - Subv. d'équipement (G.Anecy)		
21 - Immobilisations corporelles	<b>1 520 039.88</b>	<b>268 628.57</b>
23 - Immobilisations en cours	<b>0.00</b>	<b>51 606.46</b>
16 - Emprunts	<b>588 027.14</b>	<b>543 945.93</b>
020 - Dépenses imprévues	<b>100 000.00</b>	
027 -Autres immo. financières		
040 - Opérations d'ordre	<b>11 369.00</b>	<b>11 368.47</b>
041 - Opérations patrimoniales (GA)	<b>4 208 214.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 513 770.02</b>	<b>925 603.43</b>

### RECETTES

	<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
13 - Subv. d'investissement	<b>106 592.66</b>	<b>167 891.71</b>
1068 - Affectation du résultat		
10 - Dotations, fonds divers	<b>1 085 753.82</b>	<b>979 617.21</b>
16 - Dettes assimilées		
21 -Immobilisation corporelles	<b>185 000.00</b>	
23 - Immobiisations en cours		
138 -Subventions d'équipement	<b>5 916.00</b>	
165 - Dépôts et cautionnement		<b>346.64</b>
Excédent antérieur reporté		
Vir. Section investissement	<b>671 533.00</b>	
040 -Opérations d'ordre		
041 - Opérations patrimoniales (GA)	<b>4 208 214.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 263 009.48</b>	<b>1 147 855.56</b>
<b>EXCEDENT</b>		<b>222 252.13</b>

**Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote**

Le conseil municipal constate les résultats de l'année 2019 pour le budget principal, tels que définis ci-dessus et adopte, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2019 du Budget Général.

Le résultat définitif est donc :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE 2019</b>	Section de fonctionnement	<b>2 483 256.87</b>	<b>3 188 026.24</b>
	Section d'investissement	<b>925 603.43</b>	<b>1 147 855.56</b>
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019</b>	Section de fonctionnement		<b>704 769.37</b>
	Section d'investissement		<b>222 252.13</b>
<b>REPORTS RESULTATS EXERCICE 2018</b>	Section fonctionnement 002 (excédent)		<b>100 000.00</b>
	Section investissement 001 (déficit ou excédent)		<b>250 760.54</b>
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Section de fonctionnement		<b>804 769.37</b>
	Section d'investissement		<b>473 012.67</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>1 277 782.34</b>

#### **Proposition d'affectation du résultat 2019**

Chaque année au moment de l'affectation du résultat de l'année antérieure sur le budget primitif de l'année en cours, il est proposé de maintenir en fonctionnement la somme de 100 000 € et d'affecter le complément en Investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- Le Maintien en recettes de fonctionnement la somme de **100 000 €**
- L'affectation en recettes d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour un montant de **704 769.37 €** ;
- Le report en recettes d'investissement l'excédent constaté au compte administratif 2019 pour un montant de **473 012.67 €**

#### **Demande de subvention au titre des Amendes de Police**

Durant ces dernières années, la Commune d'ALBY SUR CHERAN s'est engagée dans la réalisation de cheminements doux notamment sur les accès suivants :

- Route des Marantins ;
- Route du Vieux Bourg ;
- Route des Asnières ;
- Route de Plaimpalais.

La voie communale dite Route de Saint-Félix, débute à la hauteur du giratoire RD3-RD63 et continue en direction du territoire de Saint-Félix.

De part et d'autre de cet accès, se trouve de nombreuses résidences privées et collectives qui génèrent un flux de population important (automobilistes et piétons).

Lors de l'établissement du Budget Primitif 2019, il a donc été décidé d'inscrire comme prioritaire la réalisation du cheminement piéton supplémentaire.

Monsieur le Maire souligne également que de nombreux collégiens résidant dans ce secteur utilise cette voie pour se rendre à l'arrêt de bus situé à proximité du giratoire précité.

Aussi, lors de la planification budgétaire des investissements communaux 2019, l'assemblée municipale avait retenu la réalisation d'un cheminement piéton, route de Saint-Félix.

En effet, compte tenu de l'urbanisation de ce secteur, la fréquentation piétonne de cette voie, notamment par les élèves se rendant à l'arrêt de bus (à proximité du giratoire RD3-RD63) il devenait essentiel d'assurer la sécurité de cet axe.

L'ensemble des études et chiffrage ont été réalisés par le Cabinet LONGERAY pour le montant suivant :

- Travaux : **489 695.70 € TTC.**
- Honoraires maîtrise d'œuvre et topographie : **31 340 € TTC**
- Acquisitions foncières : **5 000 € TTC**

**Soit un coût total de : 526 035.70 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police pour un montant global de **526 035.70 € TTC.**

Il est précisé que cette demande de subvention vient en complément de celle déjà déposée au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (Conseil Départemental 74).

#### **Convention avec LE PARMELAN pour l'entretien de la Zone d'Activités Espaces Leaders**

Avant la fusion avec le Grand Annecy au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'ALBY avait recours au service de l'ESAT « LE PARMELAN » (Atelier pour personnes protégées) pour l'entretien des talus de la zone Espace Leaders (débranchage, fauchage, taille, désherbage.)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune a repris l'entretien de la zone d'activités Espace Leaders et a poursuivi cette mission avec LE PARMELAN (ESAT).

Au titre de l'année 2020, il est soumis pour les prestations précitées un montant annuel de **9 200 € HT** annuel payable par trimestre.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts (talus) de la Zone d'activités Espaces Leaders avec LE PARMELAN (ESAT) au titre de l'année 2020 selon le montant mentionné ci-dessus.

#### **Loyer appartement communal dans le bâtiment de la Mairie**

Depuis octobre 2019, Le SMIAC a libéré le 2<sup>ème</sup> étage de la mairie avec pour conséquence la vacance de :

- 2 bureaux de 11 m<sup>2</sup> et un de 37 m<sup>2</sup>

La Commune a été destinataire de quelques demandes de location, mais le stationnement aux abords du bâtiment pose problème.

Récemment, il a été déposé une demande d'un thérapeute (Soin thérapeutique Chinois) qui souhaite louer un bureau pour recevoir ses patients.

Ses interventions aurait été ponctuelles car il possède un autre cabinet et intervient aussi à son domicile.

Après discussions, la majorité des Elus refuse cette location qui pour elle ne peut s'intégrer au sein d'un bâtiment public.

### **Recouvrement d'abonnements indus auprès d'un opérateur téléphonique**

Depuis plusieurs mois, la Commune se trouve en désaccord avec l'opérateur SFR pour des ouvertures de lignes qui n'ont jamais fonctionné bien que facturé.

Malgré de très nombreuses tentatives cet opérateur n'a jamais répondu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire engager toutes les démarches nécessaires pour permettre le recouvrement des sommes indues auprès de l'opérateur concerné.

## **PERSONNEL**

### **Création d'un poste d'agent administratif à temps non-complet.**

De février 2019 à juin 2019, un agent communal du service administratif était en arrêt maladie.

A compter de juillet 2019, cet agent avait sollicité auprès de la Collectivité une mise à disposition pour convenances personnelles d'une durée de 6 mois.

Parallèlement, la commune avait recruté un agent contractuel pour assurer l'accueil du public.

L'ensemble des tâches professionnelles à charge de l'agent absent ont été redistribuées sur l'ensemble du secrétariat, avec une réorganisation des fiches de poste des agents.

Courant décembre 2019, l'agent a demandé et obtenu une mutation auprès d'une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'agent administratif territorial à temps non-complet (catégorie C) et de fermer le poste à temps complet (catégorie B)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- **A compter du 29 février 2020** : fermeture d'un poste de rédacteur territorial ;
- **A compter du 1<sup>er</sup> mars 2020** : ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial.

### **Indemnisation des agents communaux pour l'organisation du scrutin électoral de mars 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que certains agents communaux participeront à l'organisation des scrutins électoraux des 15 et 22 mars 2020.

Aussi, il conviendra d'indemniser ces agents conformément aux textes en vigueur en compensation du travail fourni (indemnisation pécuniaire ou repos compensatoire)

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'indemnisation du personnel communal qui participera à l'organisation du scrutin des Elections Municipales des 15 et 22 mars 2020.

## **URBANISME**

### **Convention de servitude de passage avec le SILA**

Dans le cadre sa compétence « Assainissement », le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), sollicite la Commune d'ALBY SUR CHERAN pour l'autoriser au passage d'une canalisation sur sa parcelle A n°1018 au lieu-dit « Les Sables ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle A1018 appartenant à la Commune d'Alby sur Chéran au profit du SILA.
- Prend acte que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la Commune d'Alby sur Chéran à l'acte de constitution de servitude et l'autorise à signer toute pièce se rapportant à cet acte.

### **DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATION**

#### ***Modification PLUI-HD – Servitude de projet « La Combe »***

Suite à la réunion qui s'est tenue ce jour à la Maison de Pays relative à la levée de la servitude de projet du secteur de la Combe, la commune a eu connaissance du planning de la modification du PLUI-HD qui devrait s'articuler comme suit :

- Enquête publique du 15 mai au 15 juin 2020
- Présence du Commissaire Enquêteur – Juillet 2020
- Approbation de la modification – Septembre 2020.

Les dates seront confirmées dans les prochaines semaines.

#### ***Installation Station VizionnAir (Qualité de l'Air) – Communes du Grand Annecy***

Le Grand Annecy a engagé pour l'ensemble des Communes de l'Agglomération une action spécifique « Fonds Air Bois ». Celle-ci s'est traduit par la mise en place de 2 stations de mesures (une au Clos Domenge et une à la Combe) pour connaître la qualité de l'air. Ces installations sont à la charge des communes. Elles ont été mises en place pour une durée variable (6 mois à 24 mois).

#### ***Eclairage Public SYANE***

Dans le prolongement du contrat groupé passé avec le SYANE pour l'entretien du réseau d'éclairage public, il est fait proposition à la Collectivité d'un plan de renouvellement des luminaires défectueux ou obsolètes. Ce projet est reporté à une date ultérieure.

#### ***Distinction de la 2<sup>ème</sup> Fleur***

Lors de la cérémonie du 12 février 2020 organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Villes et villages fleuris, la Commune a été récompensée d'une deuxième fleur pour les actions environnementales engagées sur son territoire ces 2 dernières années.

#### ***Personnel communal de l'école primaire***

Depuis plusieurs semaines un climat tendu s'est installé parmi les agents des services de restauration scolaire et accueil périscolaire. La Commission Scolaire a rencontré les agents afin de recueillir leurs avis et trouver des solutions au mal-être ambiant. Des pistes de travail seront proposées en tenant compte des souhaits des agents et des familles : charte de bonne conduite, animation et plan de formation du personnel, le plus rapidement possible.

### **Aménagement Crêt-Vial**

En attendant l'avancée du projet de rond-point à Crêt Vial par les Services du Département 74, un arrêté d'agglomération de ce secteur a été pris. Les panneaux de signalisation « 50 » seront installés prochainement.

### **Alimentation en eau potable Chède-dessus**

Durant l'année 2020 et début 2021 des travaux d'assainissement et de renforcement de l'alimentation en eau potable sont prévus ce quartier. Les différents intervenants, GRAND ANNECY, SILA, SYANE et Commune se sont rencontrés récemment pour établir un prévisionnel d'interventions.

### **Fibre optique - SYANE**

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté courant 2019 par l'intermédiaire du SYANE (organisme support). Une première livraison (zone d'activité, et bâtiments institutionnels) devrait s'effectuer second semestre 2020. Par la suite, l'ensemble du territoire devrait être éligible.

### **Signalétique communale**

L'installation de la nouvelle signalétique communale a débuté début février. Il est à venir la pose des panneaux Relais Informations Services (RIS). Un complément de commande est en cours (avec les Services du Département 74) pour le fléchage des hameaux.

### **Animation « trouver chaussure à son pied »**

Le projet d'animation « **Trouver chaussure à son pied** » porté par l'Association Esperluette, et en partenariat avec la Mairie, sera présenté à la population le vendredi 21 février à partir de 18 h 00 au Musée de la Cordonnerie. Cette exposition est la première étape du projet « COURSE A PIEDS ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05**

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN

